

Avantages et inconvénients des chiens de « race » ou de « type avec pedigree ».

Race et type, ne sont pas deux concepts à opposer, ils sont tous les deux nécessaires et complémentaires. Le premier est l'appellation due aux lois françaises qui régissent le Livre des origines français (LOF), le second est le parent pauvre du chien de race pourtant semblable morphologiquement au premier. Le chien de type a donc devancé le chien de race tant qu'il n'y a pas eu de registre. L'Homme est donc le créateur des types variés de canidés en fonction de l'utilisation qu'il en fait. La course à la création de nouvelles races inscrites dans des livres d'origines, a éclaté les cheptels qui avaient une morphologie proche sur des critères aussi futiles que la couleur, la longueur du poil, la couleur des yeux, etc. Ils sont même allés jusqu'à modifier les standards de certains chiens pour en faire une race distincte. Cela a entraîné des races de plus en plus pauvres en diversité génétique. Avec une sélection aussi stricte, il se peut que nous marchions tout droit vers une consanguinité morbide.

Une race n'est-elle composée que de chiens inscrits à un livre généalogique ?

Selon la réglementation actuelle la réponse est « oui ». On peut constater aussi que les éleveurs LOF adhèrent à cette idée, les chiens non-inscrits étant qualifiés de « type de race ». Il n'empêche que scientifiquement, c'est faux. Le pedigree constitue une reconnaissance officielle, mais la race se reconnaît à l'œil et à la fonction. Il ne faut pas oublier que le pedigree est un outil de traçabilité, de généalogie mais il n'est pas un gage de qualité.

Le recours aux inscriptions au chien de « type avec pedigree AFC »

Nous savons que les races ont puisé pendant un certain temps dans le réservoir des chiens non -inscrits pour enrichir génétiquement la descendance des fondateurs initiaux. Même si aujourd'hui, la tendance, est d'avoir des races toujours plus homogènes, il reste qu'elles doivent nécessairement conserver une variabilité qui leur permette d'évoluer par elles-mêmes dans une autre direction. Selon Alliance Française Canine, la Société Centrale Canine maintient une confusion volontaire car elle affirme qu'un chien avec un pedigree a plus de valeur qu'un chien sans pedigree avec un simple certificat de naissance. Sur le plan scientifique, les chiens qui ont l'apparence d'une race en font partie. C'est le coup d'œil qui indique, en toute probabilité l'appartenance à une race et non pas le pedigree. On imagine donc aisément que les chiens « de type avec pedigree AFC » méritent l'attention, qu'ils soient susceptibles de conforter une orientation recherchée ou d'apporter tout simplement une intéressante diversité génétique. Il est alors, évidemment souhaitable de procéder au grand jour pour leur utilisation et, par conséquent, d'ouvrir plusieurs livres généalogiques comme : « le registre des origines canines (ROC) », qui listent les « chiens de type avec pedigree », suivant une procédure de sécurisation mise en place avec une garantie de fiabilité des données généalogiques (contrôle de parenté obligatoire pour garantir les origines des chiens et le Qrcode pour éviter la falsification).

Pour AFC, il nous paraît important de nous intéresser à :

- des chiens issus de reproducteurs LOF qui, pour une raison ou pour une autre, ont quitté le circuit ;
- des chiens qui ont des origines différentes que l'on retrouve dans différents livres généalogiques. Ils sont particulièrement intéressants, même si leur type morphologique s'éloigne du modèle actuellement recherché chez certains éleveurs ;

- des sujets qui peuvent exprimer un phénotype intéressant mais ont subi un apport de sang étranger à la race au cours des générations qui ont précédé.

Il convient de bien situer l'inscription « type avec pedigree AFC » à sa place, celle d'une méthode qui permet d'ouvrir tous les livres généalogiques de toutes les fédérations existantes dans le monde cynophile afin de retrouver une diversité génétique que, souvent, la sélection officielle n'a pas su conserver. Doit-elle être encouragée ? Oui, il n'y a pas lieu de la rejeter, comme c'est si souvent le cas de la part de présidents de clubs qui aspirent à la fermeture du LOF. Ils doivent se remémorer que la race dont ils s'occupent n'a pas vocation à devenir une population consanguine parfaitement homogène, et que l'inscription « type avec pedigree AFC, demande à être encouragée et à évoluer.

Chiens de « race »	Chiens de « type avec pedigree AFC
<p>Avantages Reconnaissance de la loi (art :214-8)</p>	<p>Avantages Moins d'homogénéité et d'hypertype. Pas ou peu de tests de santé génétiques mais une observation de l'état général et surtout de la prolificité des reproducteurs. Registre ouvert à tous les livres dans le monde et aux chiens de types. AFC ne pratique pas la confirmation. Tarification simplifiée et peu coûteuse. Contrôle de parenté obligatoire par identification génétique avec filiation. Garantie la traçabilité des parents. Accepte toutes les races même celles non reconnues. Accepte toutes les couleurs de robe.</p>
<p>Inconvénients Gros problèmes de santé liés à la consanguinité et à une trop grande homogénéité qui dérive vers l'hypertype. Obsession des tests génétiques et retrait des reproducteurs dès que ceux-ci sont porteurs ou atteints d'une maladie accentuant la perte de diversité des origines. Livre unique (LOF) et canines faisant partie de la FCI. Confirmation obligatoire. Tarification excessive. Le contrôle de parenté n'est pas obligatoire. Ne garantit pas la traçabilité des parents. N'accepte pas toutes les races. N'accepte pas toutes les couleurs de robe.</p>	<p>Inconvénients N'est pas concerné par l'art : (214-8)</p>

Nous proposons :

Un schéma de généalogie radicalement différent, avec une filiation établie de manière fiable et des objectifs zootechniques différents. L'objectif est non plus seulement de produire des chiens de race « pure » mais aussi et surtout de produire des chiots d'apparence phénotypique (type racial) incontestable avec une dilution du pool génétique qui réduirait une partie des pathologies liés à la consanguinité. Le travail de l'éleveur deviendrait plus attaché à produire des chiens en bonne santé durant toute leur vie, avec une durée de vie raisonnable, et un tempérament sociable et équilibré que de produire une « bête » à concours spectaculaire.

Cette base de données généalogiques permet que soit directement accessible et consultable, la généalogie complète du chien, sur autant de générations que nécessaires. Les données sur toute la descendance ainsi que l'ascendance et les collatéraux sont immédiatement accessibles.

Ces données sont de natures non seulement généalogiques mais aussi médicales, comportementales et sanitaires, grâce à la saisie systématique de chaque individu.

Le registre d'origine canine (ROC) repose sur l'adhésion volontaire des éleveurs responsables. Cette base de données étant pour les éleveurs nous leurs conseillons de noter tous les problèmes de santé, de prolificité, de défauts physiques, comportementales, de mortalités précoces, les maladies autres que génétiques. Tous ce qui peut permettre de conserver les types de race dans le meilleur chemin de sélection possible.

Ce registre repose sur :

- 1.Un niveau de traçabilité génétique permettant de garantir aux acquéreurs la bonne filiation des reproducteurs,
- 2.Un niveau d'excellence génétique permettant de garantir l'accès à des informations médicales, comportementales et sanitaires concernant tous les chiens apparentés aux reproducteurs (ascendants et collatéraux) et offrant ainsi les meilleurs choix zootechniques pour produire des chiens de compagnie de qualité optimale et conforme aux attentes des acquéreurs.

Ce registre permet sans doute de donner une nouvelle diversité à la population canine française.

Le registre d'origine canine (ROC) = Base de données informatique en temps réel

- 1.Communication uniquement informatique via la base de données,
- 2.Accès sécurisé : code d'accès pour les éleveurs = Identifiant et mot de passe individuels,
- 3.Saisies : Les données généalogiques, médicales et sanitaires, sont saisies par AFC sur la Base après concertation, transmission et échange avec les éleveurs.